

Le 9 juin 2016

Bonjour à tous



Une sortie importante de Mildiou sur feuilles 4 à 5, et parfois sur la grappe correspondante, est en cours d'apparition. Parfois, le Black Rot est couplé au Mildiou sur le même niveau de végétation. Généralement, vous n'avez qu'une seule feuille touchée par sarment concerné, mais elle peut être très sporulante (photo). Le niveau de végétation assez bas sur lequel nous trouvons cette attaque semble indiquer que la contamination a été très ancienne (stade 4 à 5 feuilles, soit avant le 15/05) et donc qu'elle aurait pu intervenir avant le début des traitements, ou plus vraisemblablement sur les organes poussés entre le 1^{er} et le 2^{ème} traitement. Sa sortie aurait été retardée par les basses températures de mai.

Cette sortie est dangereuse, car intervenant juste avant la floraison, et avant une période de plusieurs jours de pluie annoncés à compter de vendredi soir 10/06 ou samedi 11/06 suivant les régions.

En règle générale, vous avez pu traiter récemment. Le plus souvent, vous avez utilisé avec votre bouillie le Silizinc ou le Silicivre.

Il convient donc de répéter le traitement tant que vous pouvez passer (à priori demain vendredi) pour initier une défense de la plante à partir du « priming » effectué lors de votre précédent passage. Rappelons **que la défense ne s'obtient qu'en renouvelant un traitement contenant un inducteur à moins de 8 jours**. Les produits porteurs de l'induction de défense sont le **Silicivre, le Silizinc et le Calcicole NF**. Attention ! Ils n'agissent plus sur la défense une fois que la fleur a commencé. Ca revient à partir de la nouaison.

Black Rot - Mildiou



Si vous avez du Mildiou apparu, appliquez dès réception BOUILLIE BORDELAISE 2 kg/ha + NORDOX 100 g/ha + SILIZINC ou SILICIVRE 2 litres/ha + SOUFRE BIOFA 8 kg/ha + MOUILLANT BIOFA 0,5 litre/ha. Cuivre métal : 475 g/ha si SILIZINC, 600 g/ha si SILICIVRE.

La Bouillie Bordelaise peut être remplacée par le CUPROXAT (cuivre métal : 19 % au lieu de 20 % pour la BB) et le SOUFRE BIOFA par le SOFRAL FLO, mêmes doses. Un ajout de CALCICOLE NF à 1 litre/ha (pas plus) peut être intéressant en cas de forte attaque.

Là où le Mildiou n'est pas virulent, il faudra traiter tout de même, mais on pourra se contenter d'une bouillie habituelle. L'adjonction de NORDOX est conseillée pour résister au lessivage que nous pourrions avoir la semaine prochaine. Nous proposons donc : BOUILLIE BORDELAISE 1,5 kg/ha + NORDOX 100 g/ha + SILIZINC ou SILICIVRE 1,5 litres/ha + SOUFRE BIOFA 8 kg/ha + MOUILLANT BIOFA 0,5 litre/ha. Cuivre métal 375 g/ha si SILIZINC, 470 g/ha si SILICIVRE.

Mêmes remarques que précédemment pour CUPROXAT et SOFRAL FLO.

En présence de Black Rot, préférez le SILIZINC au SILICIVRE. L'inverse en présence de Mildiou exclusif. Ces deux produits, éventuellement combinés, nous ont bien aidés à bloquer les attaques de Mildiou en 2012 et 2013.

Rappel : il ne faut jamais dépasser la dose de 1 litre de SILIZINC ou de SILICIVRE (ou des deux en mélange) pour 200 grammes/ha de cuivre métal utilisé en fongicide (soit 1 kg de Bouillie Bordelaise ou 550 g. d'Hydroxyde de Cuivre 36 %). Sinon, on manquera de protection « contact ».

Saint Denis - 71160 SAINT AGNAN - Tél: 03 85 53 82 88 - Fax : 03 85 53 81 19.

E-mail : symbiose.nrj@orange.fr – Site Internet : <http://symbiose-nrj.fr>

N°SIRET : 502 206 014 00016 - Code NAF : 7490B. Banque : Crédit Mutuel Digoïn-Gueugnon - F-71160 DIGOÏN

Agrément BO10757 pour distribution et conseil phytosanitaire.

Tenez-nous au courant si vous avez un souci phyto particulier.

A bientôt.

L'équipe SYMBIOSE

La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Sa responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Elle ne revendique donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ou de SYMBIOSE ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation des produits. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008. Suivant le décret 2012-755 du 9 mai 2012 (article D.253-44), les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures sont à encourager pour maintenir le recours aux produits phytosanitaires à des niveaux justifiés sur le plan économique et environnemental.

Saint Denis - 71160 SAINT AGNAN - Tél: 03 85 53 82 88 - Fax : 03 85 53 81 19.

E-mail : symbiose.nrj@orange.fr – Site Internet : <http://symbiose-nrj.fr>
N°SIRET : 502 206 014 00016 - Code NAF : 7490B. Banque : Crédit Mutuel Digoin-Gueugnon - F-71160 DIGOIN

Agrément BO10757 pour distribution et conseil phytosanitaire.